

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 38.257.855,65 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 JUIN 2021

Ordre du jour

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ; quitus au Directeur Général et aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mission (1^{ère} résolution) ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 (2^{ème} résolution) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (3^{ème} résolution) ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions (4^{ème} résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Mme Bénédicte HAUTEFORT en qualité d'administrateur de la Société (5^{ème} résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Mme Christine DE GOUVION SAINT-CYR en qualité d'administrateur de la Société (6^{ème} résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Mme Christelle GRISONI en qualité d'administrateur de la Société (7^{ème} résolution) ;
- Renouvellement du mandat de M. Olivier BERTRAND en qualité d'administrateur de la Société (8^{ème} résolution) ;
- Renouvellement du mandat de M. Olivier GRUMBACH en qualité d'administrateur de la Société (9^{ème} résolution) ;
- Renouvellement du mandat de M. Christophe GASCHIN en qualité d'administrateur de la Société (10^{ème} résolution) ;
- Renouvellement du mandat de M. Philippe HERY en qualité d'administrateur de la Société (11^{ème} résolution) ;

- Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice 2020, pour l'ensemble des mandataires sociaux (12^{ème} résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Christophe Gaschin, Président du Conseil d'Administration (13^{ème} résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Madame Christelle Grisoni, Directrice Générale (14^{ème} résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 (15^{ème} résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2021 (16^{ème} résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2021 ; fixation du montant plafond de la rémunération annuelle prévue à l'article L. 225-45 du Code de commerce (17^{ème} résolution) ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (18^{ème} résolution).

2. **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues pour une durée de 24 mois (19^{ème} résolution) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital à émettre de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 5.000.000 € en nominal (20^{ème} résolution) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital au profit de salariés et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (21^{ème} résolution) ;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, à l'effet de rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société (22^{ème} résolution) ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre au profit des bénéficiaires des attributions d'actions (23^{ème} résolution) ;
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 4,35 euros par émission de 87 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription (24^{ème} résolution) ;

- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne nommément désignée (25^{ème} résolution) ;
- Regroupement de la totalité des actions composant le capital social par attribution de 1 action nouvelle de 5,00 euros de valeur nominale pour 100 actions détenues de 0,05 euro de valeur nominale – Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration (26^{ème} résolution) ;
- Modification de l'article 15 des statuts afin de prévoir la consultation écrite des administrateurs dans les conditions fixées par la réglementation (27^{ème} résolution) ;
- Modification de l'article 18 des statuts de la Société à l'effet de mettre ses stipulations en conformité avec les dernières évolutions législatives et réglementaires (28^{ème} résolution) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (29^{ème} résolution).